

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 408

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, M. Bazin, M. Reda, M. Reiss, Mme Porte, Mme Serre, Mme Audibert,  
M. Hetzel, M. de la Verpillière, M. Viry, Mme Trastour-Isnart, Mme Corneloup, M. Pauget,  
Mme Boëlle, M. Marleix et M. Benassaya

-----

**ARTICLE 2**

À la fin de l'alinéa 3, substituer à la date :

« 31 juillet 2022 »

la date :

« 1<sup>er</sup> février 2022 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Proroger jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de gestion de la crise sanitaire paraît disproportionné, au vu de la situation sanitaire.

De plus, il est inacceptable que le Parlement ne soit pas saisi plus tôt, conférant un Gouvernement une totale liberté d'action jusqu'au 31 juillet 2022, concernant notamment le maintien du pass sanitaire.

Aussi, cet amendement a pour objectif de ramener au 1<sup>er</sup> février 2022 la fin du régime de gestion de la sortie de crise sanitaire.